

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numérotation	Vocation de l'emplacement réservé	Bénéficiaire
ER 1	Emplacement réservé prévu pour l'aménagement de la voie communale n° 5, largeur 10 mètres	Commune
ER 2	Emplacement réservé prévu pour l'aménagement de la liaison RD 470/hameau de Savagna, largeur 10 mètres	Commune
ER 2 bis	Emplacement réservé prévu pour l'aménagement d'une liaison hameau de Savagna/RD n° 141/Saint-Didier, largeur 10 mètres	Commune
ER 3	Emplacement réservé prévu pour l'aménagement d'une liaison douce, largeur 4 mètres, voie communale n°13	Commune
ER3bis	Emplacement réservé prévu pour l'aménagement de la voie communale n°13, largeur 10 mètres, depuis son intersection avec le chemin rural n°2 dit « de Durand » jusqu'à la RD n°141	Commune
ER 4	Emplacement réservé prévu pour l'extension du cimetière, surface 0.7 ha	Commune
ER 5	Emplacement réservé prévu pour l'aménagement de l'espace public du cœur de ville, surface 0.25 ha	Commune
ER 6	Emplacement réservé prévu pour l'aménagement de l'espace public du cœur de ville, surface 0.04 ha	Commune
ER 7	Emplacement réservé prévu pour l'élargissement de la rue Cazot, largeur entre 4 et 6 m	Commune
ER 8	Emplacement réservé prévu pour la création d'une liaison douce depuis l'avenue Maillot et, dans le prolongement de la rue Cazot, jusqu'à la passerelle et au chemin Rural n°15 dit « de Gravière », jusqu'à son intersection avec le giratoire avenue Maillot/rue Mathy, largeur 2 mètres	Commune
ER 9	Emplacement réservé prévu pour l'aménagement d'un champ d'expansion des crues de la Vallière (trois sous-ensembles), surface 1.2 ha	Commune
ER 10	Emplacement réservé prévu pour l'aménagement du carrefour avenue Pasteur/rue Billon, surface totale 0.15 ha (515 m ² partie nord de l'ER et 985 m ² partie sud)	Commune
ER 11	Emplacement réservé prévu pour la création d'une liaison douce entre l'avenue Briand et l'avenue Pasteur, largeur 4 mètres	Commune
ER 12	Emplacement réservé prévu pour l'amélioration du carrefour rue Briand/avenue Pasteur, surface 0.01 ha	Commune
ER 13	Emplacement réservé prévu à la création d'une liaison douce avenue Pasteur, largeur 6 mètres, et prolongement jusqu'au nouveau giratoire de Chantrans.	Commune
ER 14	Emplacement réservé prévu pour la création d'une liaison douce entre le « Bas de Chantrans » et la voie verte, largeur 4 mètres	Commune
ER 15	Emplacement réservé prévu pour l'aménagement de la Voie Communale n° 2, largeur 10 mètres	Commune
ER 16	Emplacement réservé prévu pour l'aménagement de la voie communale n° 16, largeur 10 mètres	Commune
ER 17	Emplacement réservé prévu pour l'aménagement de la Voie Communale n° 13, jusqu'au stade « en Presle », largeur 8 mètres	Commune
ER 18	Emplacement réservé prévu pour l'aménagement d'une liaison douce Voie communale n°15 jusqu'à son intersection avec la Rue François Monin, largeur 2.5 mètres	Commune
ER 19	Emplacement réservé prévu pour l'aménagement d'une section du Chemin des Sondes entre la rue Aristide Briand et la rue de Vallière, (création d'un trottoir), largeur 2 mètres	Commune
ER 20	Emplacement réservé prévu pour l'aménagement d'une liaison douce en berge de Vallière, largeur 4 mètres	Commune
ER 21	Emplacement réservé prévu pour le réaménagement du carrefour chemin des Crochères/Chemin des Sondes /Chemin de l'Abattoir, surface 0.03 ha	Commune

ER 22	Emplacement réservé prévu pour l'élargissement du chemin de l'abattoir, largeur 4 mètres	Commune
ER 23	Emplacement réservé prévu pour la création d'une liaison douce, largeur 5 mètres	Commune
ER 24	Emplacement réservé prévu pour la création d'une risberme de 3 à 10 mètres de large	Commune
ER 25	Emplacement réservé prévu pour l'élargissement du lit de la Vallière de 4 mètres	Commune
ER 26	Emplacement réservé prévu pour la reprise et l'élévation de 50cm des protections de berges de la Vallière, par enrochement, largeur 2 mètres	Commune
ER 27	Emplacement réservé prévu pour la création de garages sur une bande de 10 mètres de large	Commune
ER 28	Emplacement réservé prévu à la création d'un accès pour la zone à urbaniser 1AU dite « de Montboutot », largeur 4 mètres	Commune
ER 29	Emplacement réservé prévu pour l'aménagement d'une liaison douce, largeur 4 mètres	Commune
ER 30	Emplacement réservé prévu pour l'aménagement de la véloroute LONS-DOLE (surface 1,6 ha)	Département